

BILLS—Suite.

Amendement rejeté, même division 43-92—3461.

Amendement Clancy—3461.

M. Clancy—Propose en amendement le renvoi du bill au comité pour ajouter une clause disant que au cas de l'achèvement de la portion de la ligne de l'est jusqu'au raccordement avec l'embranchement du G.T.P. de North Bay à Winnipeg avant l'achèvement total de la section est, cette portion pourra être louée par le G.T.P. en payant un loyer de 3 p. 100 du coût de construction et le gouvernement aura droit de traction sur la partie ainsi louée, en déduction du bail requis—3462; il serait absurde de laisser gratuitement au G.T.P. pendant dix-huit ans l'usage de cette section, 8 ans de construction, dix ans de grâce d'intérêt—3462.

Hon. Fitzpatrick—Le gouvernement veut pousser en même temps la construction sur toute la section est en tous ses points—3464; il veut pouvoir louer au G.T.P. chaque morceau construit—3464; l'opposition veut désigner spécialement et exclusivement la section de Winnipeg à l'embranchement North Bay pour être sûre que le trafic sera dévié vers North Bay et ne prendra pas la direction de Québec—3464; dire que le gouvernement ne veut pas exiger un sou de loyer est une interprétation absurde du contrat—3465.

Amendement Clancy rejeté, même division 43-92—3465.

Amendement Alcorn—3465.

M. Alcorn—Propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant que le gouvernement ne sera pas tenu à l'exécution du contrat tant que le Grand Tronc n'aura pas pris l'engagement de ne pas permettre, conseiller ou encourager le détournement du trafic des ports canadiens—3466; actuellement le Grand Tronc Pacifique seul est lié, le Grand Tronc ne l'est pas—3466.

Hon. Fitzpatrick—Les intérêts des deux compagnies sont identiques, la violation par le G.T.P. de son contrat pourrait amener sa résiliation qui serait la ruine du G.T.R.—3469.

Amendement Alcorn rejeté, même division 43-92—3469.

Amendement Clare.

M. Clare—Propose en amendement le renvoi au comité avec instruction d'ajouter une clause prescrivant que sur les travaux du Transcontinental la préférence sera toujours donnée aux travailleurs britanniques, qu'il sera illégal d'employer des travailleurs pas sujets britanniques ou naturalisés depuis moins d'un an; ces restrictions ne pourront être levées que par ordre en conseil paru à la "Gazette du Travail", des amendes seront imposées recouvrables comme dettes par toute personne qui tentera une action devant juges propres à recouvrer une dette de ce montant—3485; est en faveur du prolongement de l'Intercolonial au Pacifique—3476; M. Clarke a été injustement accusé de prendre par intérêt la défense des ouvriers—3477; jamais il n'a reçu un sou

BILLS—Suite.

M. Clare—Suite.

pour services rendus aux associations ouvrières—3477; il a encouru pour elles la prison—3477; depuis le commencement de la session l'opposition a essayé de faire sentir au gouvernement l'importance de la présence des ingénieurs étrangers sur les levés du G.T.P.—3478; énumération chronologique des questions posées à cet égard par l'opposition—3479; liste du personnel des divisions de Winnipeg et d'Edmonton—3482; proposition faite en 1901 pour une loi protectrice applicable—3483; opposition raisonnée de M. Clarke au projet du gouvernement en 1900—3484; la loi sur la main-d'œuvre étrangère actuelle ne sert qu'à satisfaire des intérêts de parti—3484.

M. Mulock (sir W.)—Le gouvernement a l'intention de présenter une loi complète à cet égard—3486; pourquoi limiter ces excellentes précautions à une seule ligne—3486; au sujet de l'emploi d'étrangers sur les travaux du G.T.P., il y a affirmation d'un côté et négation de l'autre—3487; le gouvernement a décidé d'ouvrir une enquête sur les accusations portées—3487; le juge enquêteur est choisi, juge Winchester—3487; le gouvernement avait déjà introduit une disposition de ce genre pour le contrat de construction du chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau—3488; les bons résultats dans ce cas montrent qu'il faut généraliser—3489.

M. Monk—Non-seulement les ouvriers devraient être Canadiens, mais le matériel roulant devrait être construit en Canada—3489; pourquoi ne pas donner ces travaux aux élèves de l'Ecole polytechnique—3490; l'incurie de notre gouvernement fait contraste avec la vigilance américaine—3491; rapport de la commission d'enquête sur l'immigration étrangère au Sénat américain—3491; rapport du commissaire général d'immigration américain pour l'exercice 1903—3492; 70,000 Canadiens-français, par année vont travailler aux Etats-Unis—3492.

M. Bourassa—En empêchant absolument les compagnies de chemin de fer d'employer des ingénieurs étrangers on pourrait les priver des services d'auxiliaires indispensables—3493; l'amendement Clare permet de faire venir des ingénieurs d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, d'Australie—3494; il faut protéger la main-d'œuvre canadienne contre la concurrence anglaise aussi bien que contre la concurrence américaine—3494; si nous ne nous limitons pas aux ingénieurs de McGill et de Polytechnique, ayons alors le choix parmi les sommités de tous les pays—3494; l'exemple des Américains ne prouve rien, nous n'avons que faire de leurs statistiques nous devons nous baser sur nos propres lumières—3495; les Américains ont été trop loin dans bien des choses, ne les suivons pas jusque-là—3496.

M. Taylor—Donne lecture du rapport du sous-comité sur le bill Taylor présenté en 1890 pour réglementer le travail étranger—3497; témoignage Wm Wainwright—3498; en 1897 le gouvernement poussa M. Cowan pour reléguer dans l'ombre la proposition Taylor et faire passer un bill